



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Dixième session
Rome, 16-20 mars 2015
Adoption des recommandations de la CMP
Proposition relative à une recommandation de la CMP sur les conteneurs maritimes – Justification concernant l'élaboration et l'adoption d'une recommandation de la CMP sur les conteneurs maritimes
Point 15.2 de l'ordre du jour
Document élaboré par un comité de rédaction composé d'experts de l'Argentine, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, du Gabon, du Japon et des Pays-Bas¹

1. À l'occasion de la révision du Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport, élaboré conjointement par l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), l'Union européenne (UE) et ses 28 États membres avaient suggéré à la CMP, à sa neuvième session (2014):

- d'adresser de toute urgence une déclaration encourageante à ces organisations, et
- de convenir de l'élaboration d'une recommandation invitant les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) ainsi que la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) à appuyer la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques et les activités de sensibilisation – recommandation qui serait adoptée en 2015.

¹ Révisé par le Secrétariat de la CIPV sur la base des documents émanant de la Nouvelle-Zélande ainsi que de l'Union européenne et de ses 28 États membres, avec la contribution du Bureau de la CMP.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

2. En conséquence, la CMP, à sa neuvième session (2014)², est convenue de publier plusieurs déclarations dans lesquelles elle se féliciterait du Code de bonnes pratiques révisé et appuierait sa mise en œuvre, et d'élaborer un projet de recommandation.
3. Le projet de recommandation ci-joint a été mis au point par un groupe d'experts de l'Argentine, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, du Gabon, du Japon et des Pays-Bas. L'Union européenne et ses 28 États membres, ainsi que la Nouvelle-Zélande, ont communiqué des observations et le Canada s'est déclaré favorable à la recommandation telle que diffusée. Le Secrétariat de la CIPV a ensuite révisé le projet en s'appuyant sur les observations formulées par l'Union européenne et ses 28 États membres ainsi que la Nouvelle-Zélande, avec la contribution du Bureau de la CMP.
4. La recommandation de la CMP a pour objectif d'encourager les parties contractantes, la CDB et l'OIE à appuyer, par divers moyens, les activités de sensibilisation et la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques révisé. Ce texte contribuerait aux objectifs de la CIPV, indépendamment du fait qu'une norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sur les conteneurs maritimes soit établie ou non et quel qu'en soit le moment. Les rédacteurs ont évité de mentionner les négociations en cours sur le projet de NIMP afin de rester totalement neutres et d'éviter toute interférence entre les deux processus.
5. Le projet de recommandation de la CMP sur les conteneurs maritimes figure dans la pièce jointe 1.
6. La CMP est invitée à:
 - *encourager* le Secrétariat de la CIPV;
 - *collaborer* avec l'OMI, l'OIT et la CEE-ONU afin de sensibiliser les membres aux risques associés aux mouvements internationaux des conteneurs maritimes et aux avantages que l'on obtient lorsque l'on veille à la propreté des conteneurs maritimes;
 - *étudier* les possibilités et les moyens financiers nécessaires à la réalisation d'une brochure et d'une affiche sur les questions liées au risque que des organismes nuisibles se déplacent dans des conteneurs maritimes, à l'intention des exportateurs, des transitaires, des destinataires, des emballeurs et des transporteurs;
 - *demander* au Secrétariat de la CIPV d'écrire à ceux de la CDB et de l'OIE pour leur demander d'approuver la recommandation de la CMP sur les conteneurs maritimes en vue de réduire le plus possible les déplacements d'organismes nuisibles par l'intermédiaire de conteneurs maritimes et d'envisager de formuler, en parallèle, leurs propres recommandations concernant les organismes qui suscitent leurs préoccupations, en faisant appel de la même manière à leurs membres et aux secteurs concernés;
 - *adopter* la recommandation de la CMP sur les conteneurs maritimes, telle que présentée dans la pièce jointe 1.

² Voir le rapport de la neuvième session de la CMP, section 9.4, paragraphe 54.

Pièce jointe 1**PROJET DE RECOMMANDATION DE LA CMP SUR LES CONTENEURS MARITIMES****Contexte**

Des enquêtes réalisées dans plusieurs pays ont montré que, dans une certaine mesure, les conteneurs maritimes (également appelés «engins de transport») pouvaient transporter des contaminants à l'intérieur et à l'extérieur, en particulier sous la forme de semences, d'escargots, de limaces, de terre, d'araignées et d'autres éléments présentant un risque pour la biosécurité et pouvant être ou contenir des organismes nuisibles.

Dans la chaîne d'approvisionnement, c'est à l'étape de l'emportage des conteneurs maritimes que la contamination est le plus susceptible de survenir. Les procédures appliquées par les opérateurs quant à la propreté et au nettoyage des conteneurs maritimes, ainsi qu'à la manutention des conteneurs et des cargaisons, doivent donc tenir compte du risque de contamination au moment de l'emballage.

À cet effet, l'OMI, l'OIE et la CEE-ONU, avec l'appui de Groupe de travail d'experts de la CIPV sur les conteneurs maritimes, ont révisé le Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport, qu'ils avaient élaboré conjointement, afin d'y incorporer plusieurs éléments d'importance phytosanitaire, comme les références au nettoyage des conteneurs maritimes au chapitre 8, à l'annexe 5 et, plus particulièrement, à l'annexe 6 (Réduction au minimum des risques de recontamination). La CMP, à sa neuvième session, a reconnu et apprécié ces efforts.

La présente recommandation suggère des mesures aux ONPV, au Secrétariat de la CIPV et à d'autres organisations internationales.

Recommandation

Les conteneurs maritimes qui sont expédiés de par le monde doivent être aussi propres que possibles, afin de réduire au minimum les déplacements d'organismes nuisibles.

Par conséquent, la CMP:

exhorte les ONPV

- à reconnaître les risques associés aux organismes nuisibles et aux articles réglementés qui peuvent se déplacer par l'intermédiaire de conteneurs maritimes;
- à communiquer des informations sur les risques associés aux mouvements d'organismes nuisibles par l'intermédiaire de conteneurs maritimes aux opérateurs concernés par le chargement de ces engins de transport ou par leur déplacement au départ ou à destination de leur pays;
- à appuyer la mise en œuvre des sections pertinentes du Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport³ (OMI, OIT, CEE-ONU);
- à recueillir des informations sur les déplacements d'organismes nuisibles par cette filière et à diffuser ces informations, quand et si des tendances significatives se dessinent, et
- à prendre des mesures visant à atténuer les risques lorsque cela est justifié et réalisable concrètement.

³ Lien vers le Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (OMI, OIT, CEE-ONU): http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/normativeinstrument/wcms_310654.pdf.